

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS1011

AMENDEMENT

présenté par
M. Benbrahim, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 44

À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« d' »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.